

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2026

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, lundi 4 mai 2026 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Camille Bouchard, Messieurs Roger Roy et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

Absent : William St-Cyr.

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La greffière-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

26-05-11877

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 7 avril 2026, ainsi que l'assemblée publique de consultation

26-05-11878

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que les procès-verbaux du 7 avril 2026 soient acceptés par le conseil municipal, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

26-05-11879

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 103 229.22 \$, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la greffière-trésorière.

26-05-11880

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 426 058.44 \$ et que le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Première période de questions

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

6. Correspondances

Demande d'aide financière au profit d'Opération Enfant Soleil

26-05-11881

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le versement d'une aide financière de 160 \$ au profit d'Opération Enfant Soleil, soit par l'achat de huit cartes pour l'occasion d'un souper spaghetti, qui aura lieu le 22 mai prochain au Centre communautaire de L'Ange-Gardien, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Tournoi de golf Chevaliers de Colomb de Lisieux 2026

26-05-11882

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil municipal de L'Ange-Gardien autorise une dépense de 400\$ pour le Tournoi de golf des Chevaliers de Colomb de Lisieux qui aura lieu le 6 juin prochain au Club de golf Le Montmorency, soit pour l'inscription de 4 élus, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Tournoi provincial de baseball Pee-Wee de Beauport

26-05-11883

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil municipal de L'Ange-Gardien autorise le versement d'une commandite de 250 \$ pour le Tournoi provincial de baseball Pee-Wee de Beauport, édition 2026 qui se tiendra du 23 au 28 juin prochain, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Demande d'aide financière FADOQ

26-05-11884

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil municipal de L'Ange-Gardien autorise le versement d'un montant de 280 \$ pour une aide financière – achat de cartes pour le souper du 30 mai prochain, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- La MRC organise la soirée distinction à L'Ange-Gardien pour l'engagement des élus et citoyens ;

8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux

Loisirs (Chantale Gagnon)

- IL y aura une journée familiale- bazar et remise d'arbres le 30 mai prochain sur la patinoire couverte ;
- Sortie du programme d'animation pour l'été au Parc Fillion- quatre jeudis du 23 juillet au 13 août à 19h;
- La Fête Nationale aura lieu le 23 juin à L'Ange-Gardien ;
- Il sera possible de jouer au Pickleball sur la patinoire cet été -surveillez la publication ;

Congrès AQLP

26-05-11885

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, d'autoriser la responsable des loisirs à assister au congrès annuel donné par L'Association Québécoise du loisir public (AQLP) à Drummondville, le 7 et 8 octobre 2026, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Comité consultatif d'urbanisme (Roger Roy)

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 22 avril 2026

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

1. 2024, rue de la Vallée – Construction de maison unifamiliale

La municipalité a reçu une demande de permis pour la construction d'une maison unifamiliale au 2024, rue de la Vallée. Le CCU a analysé la demande et émet une recommandation **favorable** au conseil municipal concernant la demande de permis de construction pour ce projet. Concernant la demande d'avoir un garage de 12 pieds de haut au lieu de 10 pieds, il propose de revoir la demande le mois prochain.

2. 6 276 406 – Résidence pour travailleur saisonnier

La municipalité a reçu une demande officielle visant l'implantation d'un bâtiment destiné à des travailleurs saisonniers sur le lot appartenant à M. Letarte, situé en bordure de la rue Letarte. Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a procédé à une analyse préliminaire de la demande en février de la présente année et a alors émis une recommandation défavorable. Toutefois, le conseil municipal a transmis à M. Letarte un avis écrit indiquant qu'il ne s'opposait pas à l'implantation proposée. Par la suite, M. Letarte a obtenu l'autorisation de la CPTAQ. À la suite de la révision du projet, le CCU a analysé de nouveau la demande et émet une recommandation favorable au conseil municipal concernant la modification de l'emplacement du projet de construction, sous réserve des conditions suivantes :

- Que l'implantation du bâtiment soit alignée avec la ligne latérale droite du lot 4 440 715 ;
- Qu'une clôture ou une haie soit implantée à la limite du lot 4 440 715.

3. 14, rue de Saules – Construction de maison unifamiliale

La municipalité a reçu une demande de permis de construction pour une maison unifamiliale au 14, rue de Saules. Le CCU a analysé la demande et émet une recommandation **favorable** au conseil municipal concernant la demande de permis pour ce projet.

4. 5, rue Fecteau – Construction de maison unifamiliale

La municipalité a reçu une demande de permis de construction pour une maison unifamiliale au 5, rue Fecteau. Le CCU a analysé la demande et émet une recommandation **favorable** au conseil municipal concernant la demande de permis pour ce projet.

5. 117, rue des Saules – Construction de maison unifamiliale

La municipalité a reçu une demande de permis de construction pour une maison unifamiliale au 117, rue des Saules. Le CCU a analysé la demande et émet une recommandation **favorable** au conseil municipal concernant la demande de permis pour ce projet.

6. 1589, chemin Lucien-Lefrançois – Construction de maison unifamiliale

La municipalité a reçu une demande de permis de construction pour une maison unifamiliale au 1589, chemin Lucien-Lefrançois. Le CCU a analysé la demande et émet une recommandation favorable au conseil municipal concernant la demande de permis pour ce projet. Le CCU voulait toutefois s'assurer que le propriétaire soit informé que l'usage d'habitation bifamiliale n'est pas autorisé dans le secteur, considérant que la présence d'une seconde porte en façade menant au sous-sol donne l'impression d'avoir l'intention de vouloir aménager un second logement.

7. 6633, avenue Royale – Ajout de garage isolé

La municipalité a reçu une demande de permis pour la construction d'un garage isolé. Le garage comporte une superficie plus importante que ce que la réglementation en vigueur permet, mais conforme à l'amendement du règlement qui entrera en vigueur prochainement. Lors de la demande, le requérant a été dirigé vers Mélissa Ennis, de la MRC, pour obtenir des recommandations. Malheureusement, le requérant n'a pas suivi, ou très peu suivi, l'intégralité des recommandations fournies par Mélissa Ennis. Le CCU a analysé la demande et émet une recommandation **défavorable** au conseil municipal concernant la demande de permis pour ce projet, considérant le non-respect des critères d'intégration des bâtiments secondaires le long de l'avenue Royale.

8. 49, rue des Saules – Construction de maison unifamiliale

La municipalité a reçu une demande de permis de construction pour une maison unifamiliale au 49, rue des Saules. Le CCU a analysé la demande et émet une recommandation **favorable** au conseil municipal concernant la demande de permis pour ce projet.

9. 15, rue de l'Amarrée – Construction d'un garage attenant

La municipalité a reçu une demande de permis pour la construction d'un garage attenant à une maison mobile située au 15, rue de l'Amarrée. Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a procédé à une analyse préliminaire de la demande en mars 2026, au cours de laquelle il a demandé la production de plans de meilleure qualité ainsi que la réalisation de modifications visant à éviter la nécessité d'une demande de dérogation pour la hauteur.

À la suite de la production de nouveaux plans et de la modification de la toiture, le CCU a procédé à une nouvelle analyse de la demande et émet une recommandation **favorable** au conseil municipal concernant la délivrance du permis pour ce projet.

10. 6915, avenue Royale – Changement de fenêtres

La municipalité a reçu une demande de permis pour la rénovation du bâtiment principal situé au 6915, avenue Royale dans le but de remplacer des fenêtres par des fenêtres identiques. Le CCU a analysé la demande et émet une recommandation **favorable** au conseil municipal concernant la demande de permis pour ce projet.

11. 17, rue Fecteau – Construction de maison unifamiliale

La municipalité a reçu une demande de permis de construction pour une maison unifamiliale au 17, rue Fecteau. Le CCU a analysé la demande et émet une recommandation **favorable** au conseil municipal concernant la demande de permis pour ce projet.

12. 121, rue des Saules – Construction de maison unifamiliale

La municipalité a reçu une demande de permis de construction pour une maison unifamiliale au 121, rue des Saules. Le CCU a analysé la demande et émet une recommandation **favorable** au conseil municipal concernant la demande de permis pour ce projet.

Dérogation mineure (DM)

14, rue de Saules – Dérogation mineure pour garage ayant une superficie supérieure à la superficie autorisée dans le règlement en vigueur

La municipalité a reçu une demande de permis de construction pour une maison unifamiliale située au 14, rue des Saules, comprenant un garage dont la superficie est supérieure à celle autorisée par la réglementation actuellement en vigueur, mais conforme aux nouvelles dispositions prévues à l'amendement qui entrera prochainement en vigueur. Le CCU a analysé la demande et émet une recommandation **favorable** au conseil municipal concernant la demande de dérogation mineure.

Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)

- Autorisation de dépense pour une pompe d'extraction pour un coût de 11840\$;
- Mandat d'accompagnement pour le PGA en eau à la firme Pluritec ;
- Autorisation de signature pour le contrat à la baisse avec Vidéo tron ;
- Signature d'une entente intermunicipale avec la Municipalité de Boischatel pour le programme Santé et Sécurité au Travail (SST) ;

9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA 2024, rue de la Vallée – Construction de maison unifamiliale

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande de permis pour la construction d'une maison unifamiliale au 2024, rue de la Vallée, sur le lot 4 439 637 du cadastre du Québec, dans la zone ID-17 ;

CONSIDÉRANT que la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637 ;

CONSIDÉRANT que la demande respecte le règlement de zonage n°16-642 ;

CONSIDÉRANT que le bâtiment s'intégrera dans le secteur dû à l'abondante végétation et à la distance avec les bâtiments voisins, et ce malgré une volumétrie plus importante que celle des bâtiments voisins ;

CONSIDÉRANT que les revêtements extérieurs choisis s'harmonisent avec les autres constructions situées dans le secteur ;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme, lequel a formulé une recommandation favorable à la demande ;

CONSIDÉRANT que le conseil a analysé les documents accompagnant la demande et juge que ceux-ci se conforment aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 14-637 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil accepte la demande de permis de construction pour une maison unifamiliale au 2024, rue de la Vallée, sur le lot 4 439 637 du cadastre du Québec, dans la zone ID-17 et ce, en respect des documents déposés et des informations transmises.

6 276 406 – Résidence pour travailleurs saisonniers

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande officielle visant l'implantation d'un bâtiment destiné à des travailleurs saisonniers sur le lot 6 276 406 du cadastre du Québec, dans la zone A-124 ;

26-05-11887

CONSIDÉRANT que la demande déposée est située dans une zone, une catégorie de construction ou une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 14-637 ;
CONSIDÉRANT que l'emplacement ciblé est situé à proximité de la rue Letarte et permet le raccordement aux services municipaux ;
CONSIDÉRANT que le bâtiment est de petit gabarit et n'affectera pas de façon significative le paysage urbain ;
CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a procédé à une analyse préliminaire de la demande en février de la présente année et a alors formulé une recommandation défavorable ;
CONSIDÉRANT que le conseil municipal a transmis à M. Letarte un avis écrit indiquant qu'il ne s'opposait pas à l'implantation proposée ;
CONSIDÉRANT que le conseil a pris en considération l'avis du CCU, lequel a formulé une recommandation favorable à la demande ;
CONSIDÉRANT que le conseil a analysé les documents accompagnant la demande et juge que ceux-ci se conforment aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 14-637 ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**
QUE le conseil accepte la demande de permis de construction visant l'implantation d'un bâtiment destiné à des travailleurs saisonniers sur le lot 6 276 406 du cadastre du Québec, dans la zone A-124, et ce, conformément aux documents déposés et sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Que l'implantation du bâtiment soit alignée avec la ligne latérale droite du lot 4 440 715 ;
- Qu'une clôture ou une haie soit implantée à la limite du lot 4 440 715.

14, rue des Saules – Construction de maison unifamiliale

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande de permis de construction pour une maison unifamiliale au 14, rue des Saules, sur le lot 6 675 337 du cadastre du Québec, dans la zone ID-20 ;
CONSIDÉRANT que la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637 ;
CONSIDÉRANT que la volumétrie du bâtiment respecte la densité et l'échelle des bâtiments du quartier ;
CONSIDÉRANT que l'architecture du bâtiment utilise des techniques et méthodes contemporaines de construction ;
CONSIDÉRANT que le conseil a pris en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme, lequel a formulé une recommandation favorable à la demande ;
CONSIDÉRANT que le conseil a analysé les documents accompagnant la demande et juge que ceux-ci se conforment aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 14-637 ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**
QUE le conseil accepte la présente demande de permis de construction pour une maison unifamiliale au 14, rue des Saules, sur le lot 6 675 337 du cadastre du Québec, dans la zone ID-20 et ce, en respect des documents déposés et des informations transmises.

26-05-11888

5, rue Fecteau – Construction de maison unifamiliale

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande de permis de construction pour une maison unifamiliale au 5, rue Fecteau, sur le lot 6 614 216 du cadastre du Québec, dans la zone ID-20 ;
CONSIDÉRANT que la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637 ;
CONSIDÉRANT que la volumétrie du bâtiment respecte la densité et l'échelle des bâtiments du quartier ;
CONSIDÉRANT que l'architecture du bâtiment utilise des techniques et méthodes contemporaines de construction ;
CONSIDÉRANT que le conseil a pris en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme, lequel a formulé une recommandation favorable à la demande ;

26-05-11889

CONSIDÉRANT que le conseil a analysé les documents accompagnant la demande et juge que ceux-ci se conforment aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 14-637 ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR _ Roger Roy, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**
QUE le conseil accepte la présente demande de permis de construction pour une maison unifamiliale au 5, rue Fecteau, sur le lot 6 614 216 du cadastre du Québec, dans la zone ID-20 et ce, en respect des documents déposés et des informations transmises.

117, rue des Saules – Construction de maison unifamiliale

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande de permis de construction pour une maison unifamiliale au 117, rue des Saules, sur le lot 6 675 310 du cadastre du Québec, dans la zone ID-20 ;
CONSIDÉRANT que la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637 ;
CONSIDÉRANT que la volumétrie du bâtiment respecte la densité et l'échelle des bâtiments du quartier ;
CONSIDÉRANT que l'architecture du bâtiment utilise des techniques et méthodes contemporaines de construction ;
CONSIDÉRANT que le conseil a pris en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme, lequel a formulé une recommandation favorable à la demande ;
CONSIDÉRANT que le conseil a analysé les documents accompagnant la demande et juge que ceux-ci se conforment aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 14-637 ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**
QUE le conseil accepte la présente demande de permis de construction pour une maison unifamiliale au 117, rue des Saules, sur le lot 6 675 310 du cadastre du Québec, dans la zone ID-20 et ce, en respect des documents déposés et des informations transmises.

26-05-11890

1589, chemin Lucien-Lefrançois – Construction de maison unifamiliale

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande de permis de construction pour une maison unifamiliale au 1589, chemin Lucien-Lefrançois, sur le lot 6 390 242 du cadastre du Québec, dans la zone ID-16 ;
CONSIDÉRANT que la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637 ;
CONSIDÉRANT que le conseil a pris en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme, lequel a formulé une recommandation favorable à la demande ;
CONSIDÉRANT que le conseil a analysé les documents accompagnant la demande et juge que ceux-ci se conforment aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 14-637 ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**
QUE le conseil accepte la présente demande de permis de construction pour une maison unifamiliale au 1589, chemin Lucien-Lefrançois, sur le lot 6 390 242 du cadastre du Québec, dans la zone ID-16 et ce, en respect des documents déposés et des informations transmises.

26-05-11891

6633, avenue Royale – Agrandissement d'un garage isolé

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande de permis pour l'agrandissement d'un garage isolé au 6633, avenue Royale, sur le lot 4 440 596 du cadastre du Québec, dans la zone A-126 ;
CONSIDÉRANT que la demande déposée est située dans une zone, une catégorie de construction ou une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 14-637 ;
CONSIDÉRANT les recommandations de Melissa Ennis concernant l'intégration et l'implantation du bâtiment ;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement sur deux étages présente une volumétrie démesurée par rapport aux autres bâtiments du secteur et que l'architecture du bâtiment ne s'intègre pas au milieu avoisinant ;

CONSIDÉRANT que le projet ne répond pas adéquatement à l'ensemble des critères d'intégration selon le comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme, lequel a formulé une recommandation défavorable à la demande ;

CONSIDÉRANT que le conseil a analysé les documents accompagnant la demande et juge que ceux-ci ne se conforment pas aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 14-637 ;

26-05-11892

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE le conseil refuse la demande d'agrandissement d'un garage isolé située au 6633, avenue Royale, sur le lot 4 440 596 du cadastre du Québec, dans la zone A-126.

49, rue des Saules – Construction de maison unifamiliale

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande de permis de construction pour une maison unifamiliale au 49, rue des Saules, sur le lot 6 675 327 du cadastre du Québec, dans la zone ID-20 ;

CONSIDÉRANT que la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637 ;

CONSIDÉRANT que la volumétrie du bâtiment respecte la densité et l'échelle des bâtiments du quartier ;

CONSIDÉRANT que l'architecture du bâtiment utilise des techniques et méthodes contemporaines de construction ;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme, lequel a formulé une recommandation favorable à la demande ;

CONSIDÉRANT que le conseil a analysé les documents accompagnant la demande et juge que ceux-ci se conforment aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 14-637 ;

26-05-11893

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE le conseil accepte la présente demande de permis de construction pour une maison unifamiliale au 49, rue des Saules, sur le lot 6 675 327 du cadastre du Québec, dans la zone ID-20 et ce, en respect des documents déposés et des informations transmises.

15, rue de l'Amarrée – Construction d'un garage attenant

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande de permis pour la construction d'un garage attenant au 15, rue de l'Amarrée, sur le lot 4 440 568 du cadastre du Québec, dans la zone H-131 ;

CONSIDÉRANT que la demande déposée est située dans une zone, une catégorie de construction ou une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 14-637 ;

CONSIDÉRANT que le projet ne répond pas adéquatement à l'ensemble des critères d'intégration selon le comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme, lequel a formulé une recommandation favorable à la demande ;

CONSIDÉRANT que le conseil a analysé les documents accompagnant la demande et juge que ceux-ci se conforment aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 14-637 ;

26-05-11894

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE le conseil accepte la demande pour la construction d'un garage attenant au 15, rue de l'Amarrée, sur le lot 4 440 568 du cadastre du Québec, dans les zones H 131 et ce, en respect des documents déposés et des informations transmises.

6915, avenue Royale – Changement de fenêtres

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande de permis de rénovation pour le remplacement de quatre fenêtres (deux du côté gauche et deux du côté droit du bâtiment) de la maison unifamiliale située au 6915, avenue Royale, sur le lot 4 440 777 du cadastre du Québec, dans la zone A-145 ;

CONSIDÉRANT que la demande déposée est située dans une zone, une catégorie de construction ou une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 14-637 ;

CONSIDÉRANT que les rénovations constituent un entretien préventif du bâti afin de limiter la détérioration des composantes, dans le respect de ses caractéristiques d'origine ;

CONSIDÉRANT que le projet répond adéquatement à l'ensemble des critères d'intégration selon le comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme, lequel a formulé une recommandation favorable à la demande ;

CONSIDÉRANT que le conseil a analysé les documents accompagnant la demande et juge que ceux-ci se conforment aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 14-637 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE le conseil accepte la présente demande de permis de rénovation de la maison unifamiliale située au 6915, avenue Royale, sur le lot 4 440 777 du cadastre du Québec, dans la zone A-145, visant le remplacement de quatre fenêtres par des modèles identiques à ceux d'origine, et ce, conformément aux documents déposés et aux informations transmises.

26-05-11895

17, rue Fecteau – Construction de maison unifamiliale

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande de permis de construction pour une maison unifamiliale au 17, rue Fecteau, sur le lot 6 614 215 du cadastre du Québec, dans la zone ID-20 ;

CONSIDÉRANT que la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637 ;

CONSIDÉRANT que la volumétrie du bâtiment respecte la densité et l'échelle des bâtiments du quartier ;

CONSIDÉRANT que l'architecture du bâtiment utilise des techniques et méthodes contemporaines de construction ;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme, lequel a formulé une recommandation favorable à la demande ;

CONSIDÉRANT que le conseil a analysé les documents accompagnant la demande et juge que ceux-ci se conforment aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 14-637 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE le conseil accepte la présente demande de permis de construction pour une maison unifamiliale au 17, rue Fecteau, sur le lot 6 614 215 du cadastre du Québec, dans la zone ID-20 et ce, en respect des documents déposés et des informations transmises.

26-05-11896

121, rue des Saules – Construction de maison unifamiliale

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande de permis de construction pour une maison unifamiliale au 121, rue des Saules, sur le lot 6 675 309 du cadastre du Québec, dans la zone ID-20 ;

CONSIDÉRANT que la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637 ;

CONSIDÉRANT que la volumétrie du bâtiment respecte la densité et l'échelle des bâtiments du quartier ;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme, lequel a formulé une recommandation favorable à la demande ;

26-05-11897

CONSIDÉRANT que le conseil a analysé les documents accompagnant la demande et juge que ceux-ci se conforment aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 14-637 ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**
QUE le conseil accepte la présente demande de permis de construction pour une maison unifamiliale au 121, rue des Saules, sur le lot 6 675 309 du cadastre du Québec, dans la zone ID-20 et ce, en respect des documents déposés et des informations transmises.

10. Dérogation de dérogation mineure

14, rue des Saules – Superficie du garage

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée concernant la construction d'un garage attendant ayant une superficie dérogatoire au règlement de zonage en vigueur, mais conforme à l'amendement de règlement qui entrera en vigueur prochainement au 14, rue des Saules, sur le lot 6 675 337 du cadastre du Québec, dans la zone ID-20 ;

CONSIDÉRANT que la demande vise un garage d'une superficie de moins de 65 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a annoncé un projet de modification du Règlement de zonage ayant pour objectif de permettre des superficies de garages plus élevées ;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris la décision d'émettre une dérogation mineure en fonction des modifications à venir au Règlement de zonage, et ce, depuis le mois de mai 2025 ;

CONSIDÉRANT que la demande serait conforme aux modifications proposées par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal approuve les dérogations mineures selon des critères définis ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme souhaite assurer un traitement équitable pour toutes les demandes de même nature ;

26-05-11898

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE le conseil accepte la présente demande de dérogation mineure à l'article 7.22 du règlement de zonage afin de permettre la construction d'un garage avec une superficie de 65 mètres carrés au 14, rue des Saules, sur le lot 6 675 337 du cadastre du Québec, dans la zone ID-20.

11. Désignation d'un maire suppléant pour les trois prochains mois

26-05-11899

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que Monsieur Roger Roy, conseiller, soit désigné pour agir à titre de maire suppléant au sein du conseil pour les trois prochains mois, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**

12. Adoption du règlement #26-733 modifiant le règlement de zonage 16-642 et ses amendements afin de modifier les dispositions encadrant les garages résidentiels sur tout le territoire

26-05-11900

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le premier projet de règlement le 2 mars 2026 ;

ATTENDU QUE le conseil a tenu le 7 avril 2026, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement ;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté à l'assemblée du 7 avril 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,** que le conseil adopte le règlement #26-733 modifiant le règlement de zonage 16-642 et ses amendements afin de modifier les dispositions encadrant les garages résidentiels sur tout le territoire.

13. Deuxième période de questions

14. Divers

26-05-11901

1 Autorisation de dépenses

IL EST PROPOSÉ PAR Camille Bouchard, conseillère, que le conseil autorise les dépenses :

- 9760\$ taxes incluses, pour l'hydro-ensemencement du terrain au parc Orée des Bois par la firme Excavation Loïc Lavoie ;

- 3145\$ taxes incluses pour l'achat de mobilier pour le centre communautaire par la firme Uline ;
 - 1 510\$ taxes incluses pour l'achat de pneus pour le GMC chez Pneus Ratté Beauport ;
 - Un budget de 1610 \$ plus taxes pour le lignage de la patinoire couverte ;
 - 175\$ plus taxes pour une formation sur le système de SE@O pour la directrice générale et le contremaître des travaux publics, afin de rencontrer les exigences de LCOM ;
- ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

2 Embauche au poste de technicien(ne) comptable

26-05-11902

IL EST PROPOSÉ PAR Camille Bouchard, conseillère, que le conseil de la Municipalité de L'Ange-Gardien effectue l'embauche de Mme Nadine Boka, comme technicienne comptable et de lui attribuer le titre de greffière-trésorière adjointe, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

15. Levée ou ajournement de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

26-05-11903

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 19h55, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Greffière-trésorière/Directrice Générale